

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2016

PLFR POUR 2016 - (N° 4235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 613

présenté par
Mme Rabault

à l'amendement n° 549 du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 37

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Le Gouvernement rend compte chaque année au Parlement de la mise en œuvre du présent article. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement du Gouvernement vise à autoriser l'octroi d'une nouvelle garantie de l'État à l'emprunt contracté par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, dans la limite d'un montant de 150 millions d'euros.

Cette garantie pourra courir pendant une durée maximale de quarante ans.

Le présent sous-amendement a pour objet d'assurer l'information régulière, le suivi et le contrôle de cette opération financière par le Parlement.